



Recrutement Auxiliaire de puériculture - Service Petite enfance

Définition	<u>Missions principales :</u> • Accueillir et prendre en charge des enfants de 2 mois et demi à 4 ans, • Être garant de la qualité des soins, du bien-être physique et psychologique des enfants, en respectant leur rythme individuel et leur autonomie, • Assurer la sécurité et l'hygiène des enfants dans le respect des protocoles définis et du projet d'établissement, • Proposer un accueil de qualité aux enfants et à leur famille, dans une relation de respect et de bienveillance tout en assurant la sécurité et en préservant la place des parents, • Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique, • Proposer des ateliers d'éveil pour répondre aux besoins physiques, affectifs et sensori-moteurs de l'enfant, en accord avec le projet pédagogique, • Offrir un soutien aux parents (écoute, conseil), • Favoriser le travail en équipe et participer aux réunions d'équipe et d'analyses de la pratique professionnelles dans une visée d'échanges et de réflexions professionnelles.
Situation fonctionnelle	Commune de Solliès-Pont Service Petite enfance en crèche
Conditions d'exercice	Temps complet, 35 h Amplitude horaire d'ouverture de la structure 8h/18h.
Conditions spécifiques	Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture Sens du travail en équipe Expérience souhaitée
Autonomie et responsabilités	Placé sous l'autorité hiérarchique des responsables, Responsabilité des enfants qui lui sont confiés, Garant de la mise en œuvre des activités intégrées au projet pédagogique, ainsi que l'application des règles de sécurité.
Cadre statutaire et salaire	Type et durée du contrat : CDD de remplacement Date du début du contrat : à compter du 24 août 2026 Traitement Indiciaire

Réponse par mail : mairie@solliespont.fr

Réponse par courrier :

Mairie de Solliès-Pont, à l'attention de Mr Le Maire, 1 rue de la République 83210 Solliès-Pont